district de LOIRE-ATLANTIQUE

PASS SANITAIRE - sa gestion lors des rencontres

NON présentation du PASS SANITAIRE

RETRAIT du(des) **JOUEURS concernés** de la FMI*

**FMI : Feuille de Match Informatisée*

Le NOMBRE de JOUEURS composant l'effectif de l'équipe est **SUFFISANT**

- 8 joueurs minimum > match foot à 11
- 7 joueurs minimum > match foot à 8
- 3 joueurs minimum > match futsal

LA RENCONTRE SE JOUE

Le NOMBRE de JOUEURS composant l'effectif de l'équipe est **INSUFFISANT**

LA RENCONTRE NE SE JOUE PAS

Match perdu par forfait l'équipe ayant un effectif insuffisant
(forfait non comptabilisé dans le décompte conduisant au Forfait Général de l'équipe pour les rencontres de championnat)

REFUS de **RETIRER** le(les) **JOUEURS concernés** de la FMI*

L'ARBITRE applique la réglementation et **INTERDIT la RENCONTRE**

LA RENCONTRE NE SE JOUE PAS

Match perdu par pénalité pour l'équipe n'ayant pas présenté le(s) Pass Sanitaire(s)

L'ARBITRE AUTORISE malgré tout à faire jouer la RENCONTRE

Une ÉQUIPE REFUSE de JOUER la rencontre en **indiquant les raisons sur la FMI***

LA RENCONTRE NE SE JOUE PAS

Match perdu par pénalité pour l'équipe en faute. **L'arbitre et le responsable de l'équipe fautive seront sanctionnés**

Les ÉQUIPES ACCEPTENT de JOUER la RENCONTRE

LA RENCONTRE SE JOUE MALGRÉ LA RÉGLEMENTATION

Le score est valide mais l'arbitre et les responsables des deux équipes seront sanctionnables